



Genève, le 2 juillet 2025

Le Conseil d'Etat

2076-2025

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
(DETEC)
Monsieur Albert RÖSTI
Conseiller fédéral
3003 Berne

Concerne : modification de la loi fédérale sur des aides financières subsidiaires destinées au sauvetage des entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique (LFI EI)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons bien reçu votre courrier du 14 mai 2025, relatif à l'objet cité en concerne, adressé aux gouvernements cantonaux et vous en remercions.

Notre Conseil soutient la proposition de prolongation limitée dans le temps de la LFI EI, au maximum jusqu'à ce que les nouvelles exigences posées aux entreprises d'importance systémique entrent en vigueur.

En dépit d'une amélioration de la situation sur les marchés de l'énergie, les prix sur les marchés de gros restent plus volatils qu'avant la crise. Des épisodes exceptionnels ayant des conséquences sur le fonctionnement du marché et, de fait, la défaillance d'un acteur majeur du marché avec des effets en cascade correspondants ne peuvent toujours pas être exclus.

Toutefois, avec la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), notre Conseil invite le Conseil fédéral à adapter le dispositif. Il s'agit notamment d'examiner si le crédit-cadre et/ou le forfait de mise à disposition peuvent être réduits. Compte tenu des efforts considérables qu'implique le passage à un système énergétique durable, il est particulièrement important que les entreprises de l'industrie électrique disposent de capacités financières suffisantes pour investir rapidement et massivement dans des capacités de production d'électricité indigènes et renouvelables. Le développement des énergies renouvelables constitue le levier le plus efficace pour assurer l'approvisionnement en électricité de la Suisse.

Au-delà de la présente consultation, notre Conseil maintient les réserves formulées à propos de la conception de la LFiEI, notamment concernant les dispositions relatives à la répartition des pertes et des primes de risque entre les cantons.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

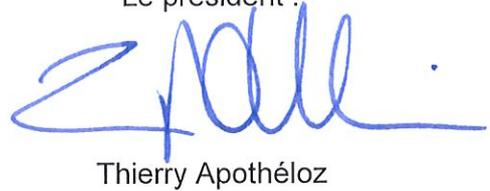
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :



Thierry Apothéoz